

Performance Action BNP Paribas Avril 2021

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.



Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance S.A. (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+⁽¹⁾). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

Performance Action BNP Paribas Avril 2021 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée d'investissement conseillée : 8 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance.
- **Période de commercialisation :** Du 24 mars 2021 (9h) au 14 mai 2021 (17h). La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques de Performance Action BNP Paribas Avril 2021 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN :** FR00140021A7

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

En quelques mots

Performance Action BNP Paribas Avril 2021 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- La valeur du titre de créance s'apprécie selon l'évolution du cours de l'action BNP Paribas SA (« l'Action »), dividendes non réinvestis.
- À partir de la fin de la 1^{re} année, soit après 12 mois, un remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain de 0,67 %⁽¹⁾ par mois écoulé, soit 8,04 % par année écoulée, si à une Date d'Observation Mensuelle⁽²⁾, le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial.
- À l'échéance des 8 ans, soit après 96 mois, en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé :
 - Un remboursement du Capital Initial augmenté d'un gain final de 40 %⁽¹⁾ et de la performance finale (positive ou négative) de l'Action, si le cours de celle-ci est supérieur ou égal à 60 % de son Cours Initial à la Date d'Observation Finale⁽²⁾.
 - Un remboursement du Capital Initial⁽¹⁾ diminué de la performance finale négative de l'Action si le cours de celle-ci est strictement inférieur à 60 % de son Cours Initial à la Date d'Observation Finale⁽²⁾. **Risque de perte en capital pouvant être totale.**

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance **Performance Action BNP Paribas Avril 2021**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres et de frais de gestion dans le cas d'un investissement en assurance-vie (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que des frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 14 mai 2021 jusqu'à la Date d'Échéance (le 28 mai 2029) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 14 mai 2021 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Performance Action BNP Paribas Avril 2021**, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.



Avantages / Inconvénients

► Avantages



- Du 12^e au 95^e mois, si à une Date d'Observation Mensuelle⁽¹⁾, le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère son Capital Initial majoré d'un gain de 0,67 %⁽²⁾ par mois écoulé, soit 8,04% par année écoulée.
- À l'échéance des 8 ans, soit après 96 mois, si **Performance Action BNP Paribas Avril 2021** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le cours de l'Action est supérieur ou égal à 60 % de son Cours Initial à la Date d'Observation Finale⁽²⁾, l'investisseur bénéficie d'un **gain final de 40 % augmenté de la performance finale (positive ou négative)** de l'Action.

► Inconvénients



- **Performance Action BNP Paribas Avril 2021** présente un **risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur avant la date de remboursement prévue par la formule, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale⁽¹⁾, le cours de l'Action est strictement inférieur à 60 % de son Cours Initial).
- La valorisation de **Performance Action BNP Paribas Avril 2021** à l'échéance est très sensible à une faible variation du cours de l'Action autour du seuil de 60 % de son Cours Initial.
- Le gain maximum de l'investisseur en cours de vie est limité au gain de 0,67 %⁽²⁾ par mois écoulé (soit 8,04% par année écoulée). L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse potentielle de l'Action (Effet de Plafonnement du Gain).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 12 à 96 mois, soit de 1 an à 8 ans.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'Action.
- L'investisseur ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents tels que les indices de marchés actions.

► Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base. Le titre de créance **Performance Action BNP Paribas Avril 2021** est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque lié au sous-jacent** : Le remboursement du capital dépend de la performance du sous-jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le sous-jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du sous-jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à certains événements affectant les sous-jacents** : En cas de survenance de certains événements affectant l'émetteur du sous-jacent ou le sous-jacent (tels qu'une fusion, une offre publique, l'ouverture d'une procédure collective ou la radiation de la cote), l'Émetteur pourrait, entre autres, rembourser de manière anticipée l'intégralité des titres de créance à leur juste valeur de marché, valeur qui pourrait être inférieure au montant de remboursement initialement prévu. Dans ce cas les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

Mécanisme de remboursement

Le Cours Initial est déterminé par le cours de clôture de l'Action le 14 mai 2021.

► Mécanisme de remboursement automatique anticipé possible dès la fin du 12^e mois

A l'issue du 12^e mois et jusqu'au 95^e mois, si à une Date d'Observation Mensuelle⁽²⁾, le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante⁽²⁾ :

Le Capital Initial
+
un gain de 0,67 % par mois écoulé, soit 8,04 % par année écoulée
soit un TRA brut⁽³⁾ maximum de 7,72 % et un TRA net⁽⁴⁾ maximum de 6,64 %

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé **Performance Action BNP Paribas Avril 2021** s'arrête ; sinon le produit continue jusqu'à l'échéance.

L'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé (possible à chaque Date d'Observation Mensuelle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Mensuelle, le cours de l'Action est inférieur à son Cours Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Performance Action BNP Paribas Avril 2021** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Mensuelle.

► Mécanisme de remboursement à l'échéance des 8 ans

À la Date d'Observation Finale⁽²⁾, le 14 mai 2029, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe une dernière fois le cours de l'Action par rapport à son Cours Initial.

Cas favorable

Si le cours de l'Action est supérieur ou égal à 60 % de son Cours Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 28 mai 2029 :

Le Capital Initial augmenté d'un gain final de 40 % et de la performance finale (positive ou négative) de l'Action

soit un TRA brut⁽³⁾ minimum de 0,00 % et un TRA net⁽⁴⁾ minimum de -1,00 %

Cas défavorable

Si le cours de l'Action est inférieur à 60 % de son Cours Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit⁽¹⁾ le 28 mai 2029 :

Le Capital Initial diminué de la performance négative de l'Action

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du cours de l'Action.
Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

À noter : L'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé (possible à chaque Date d'Observation Mensuelle, à partir de la fin de la 1^{re} année) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Mensuelle, le cours de l'Action est inférieur à son Cours Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Performance Action BNP Paribas Avril 2021** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Mensuelle.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

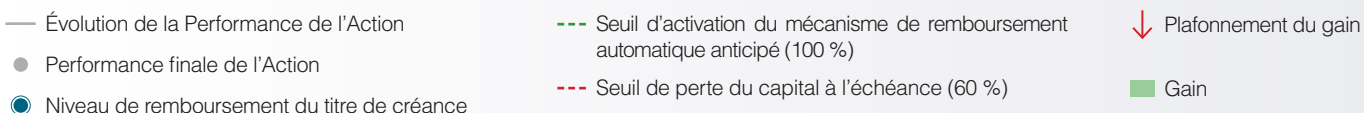
⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

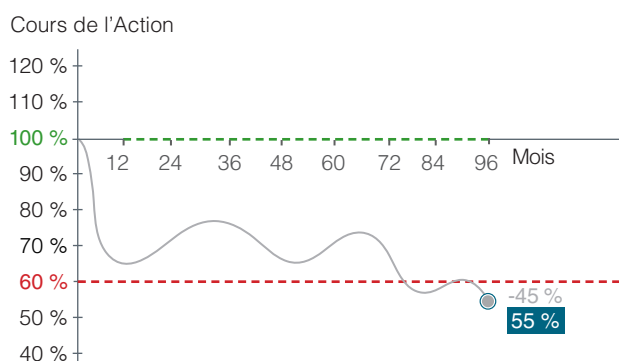
⁽⁴⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le fonctionnement du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.



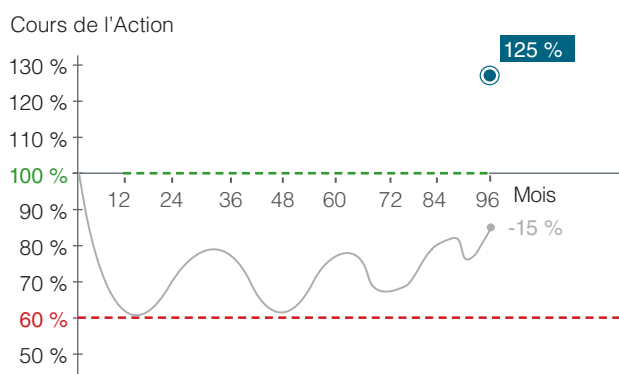
► Scénario défavorable : Forte baisse du cours de l'Action à l'échéance (supérieure à 40 %)



- À chaque Date d'Observation Mensuelle, le cours de l'Action est inférieur à son Cours Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des mois écoulés.
- À la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est égal à 55 % de son Cours Initial (soit une baisse de 45 %) : l'investisseur reçoit 55 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'Action, soit une perte de 45 %.

Montant remboursé à l'échéance : 55 % du Capital Initial
TRA brut⁽¹⁾ : -7,16 % (identique à celui de l'Action⁽³⁾)
TRA net⁽²⁾ : -8,09 %

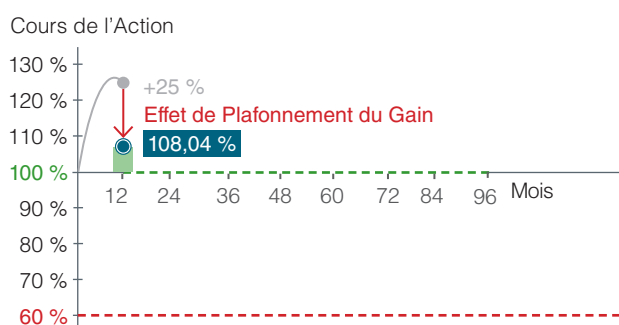
► Scénario médian : Baisse modérée du cours de l'Action à l'échéance (inférieure à 40 %)



- À chaque Date d'Observation Mensuelle, le cours de l'Action est inférieur à son Cours Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des mois écoulés.
- À la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est égal à 85 % de son Cours Initial (soit une baisse de 15 %) : l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 40 % et de la performance finale négative de l'Action (-15 %), soit 125 %.

Montant remboursé à l'échéance : 125 % du Capital Initial
TRA brut⁽¹⁾ : 2,81 % (contre -2,00 % pour l'Action⁽³⁾)
TRA net⁽²⁾ : 1,78 %

► Scénario favorable : Forte hausse du cours de l'Action dès la fin de la 1^{re} année (Plafonnement du gain)



- À la 1^{ère} Date d'Observation Mensuelle, le cours de l'Action est égal à 125 % de son Cours Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 8,04 % au titre de l'année écoulée. Dans ce scénario l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Action (Effet de Plafonnement du Gain). Il est remboursé à 108,04 % contre 125 % pour un investissement direct dans l'Action.

Montant remboursé au 12^e mois : 108,04 % du Capital Initial
TRA brut⁽¹⁾ : 7,69 % (contre 23,83 % pour l'Action⁽³⁾)
TRA net⁽²⁾ : 6,61 %

Information importante : la valorisation de **Performance Action BNP Paribas Avril 2021** en cours de vie peut évoluer indépendamment du cours de l'Action et connaître des fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Mensuelle, si le cours de l'Action est proche de 100 % du Cours Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % du Cours Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽³⁾ Hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par l'action.

L'Action BNP Paribas SA

BNP Paribas SA collecte des dépôts et offre des services de banque commerciale, de détail et d'investissement ainsi que des services de banque d'entreprise et privés. La banque fait de la gestion d'actifs et offre des conseils en investissements à des institutions et particuliers en Europe, aux USA, en Asie et dans les marchés émergents.

Le cours de l'action BNP Paribas SA est calculé dividendes non réinvestis. Le cours de l'Action BNP Paribas SA est accessible entre autres sur le site d'Euronext (live.euronext.com/fr/product/equities/FR0000131104-XPAP), ainsi que sur différents sites d'informations financières. Ticker Bloomberg : BNP FP ; code ISIN : FR0000131104.

Source : Bloomberg

Évolution historique du cours de l'action BNP Paribas SA

Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



Source : Bloomberg

Performances cumulées au 8 février 2021	1 an	4 ans	8 ans
Action BNP Paribas SA (dividendes non réinvestis)	-14,88 %	-21,30 %	-1,07 %

Source : Bloomberg



Caractéristiques principales

Code ISIN	FR00140021A7
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») de la présente brochure.
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Période de commercialisation	Du 24 mars 2021 (9h00 CET) au 14 mai 2021 (17h00 CET) inclus.
Devise	Euro (€)
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
Sous-jacent	Cours de l'action BNP Paribas SA (calculé dividendes non réinvestis); code Bloomberg : BNP FP ; Code ISIN : FR0000131104).
Valeur Nominale	1 000 €
Commission de distribution	Une commission de distribution sera versée, qui pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,81% du montant nominal des titres de créance effectivement placées. Le paiement de cette commission pourra être effectué par un règlement au moment de l'émission ou par une diminution du Prix d'Emission.
Durée d'investissement conseillée	8 ans
Date d'Émission	24 mars 2021
Date d'Observation Initiale	14 mai 2021
Dates d'Observation Mensuelle	Le 14 de chaque mois, ou le Jour de Bourse suivant si le 14 du mois n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 16 mai 2022 (inclus) et jusqu'au 16 avril 2029 (inclus). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Action est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	Le 10 ^e Jour de Bourse suivant la Date d'Observation Mensuelle, à partir du 30 mai 2022 (inclus) et jusqu'au 30 avril 2029 (inclus). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Action est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Date d'Observation Finale	14 mai 2029
Date d'Échéance	28 mai 2029
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif de Performance Action BNP Paribas Avril 2021 aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1 %.
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Titres de créance	Bourse de Luxembourg
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Emetteur en accord avec **Générali Vie**, le distributeur qui commercialise le produit **Performance Action BNP Paribas Avril 2021**. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de **Performance Action BNP Paribas Avril 2021** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Performance Action BNP Paribas Avril 2021** est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur le titre de créance concerné avant la diffusion de la communication.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du [prospectus de base](#) relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e), approuvé le 12 juin 2020 par l'AMF sous le n° 20-256 (le « Prospectus de Base ») et des [conditions définitives](#) en date du 22 mars 2021 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (equityderivatives.natixis.com/fr/Prospectus_de_Base_Obligations_2020_AMF_20-256, equityderivatives.natixis.com/fr/CD-FR00140021A7) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles pour consultation auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

Natixis

Société Anonyme au capital de 5 049 522 403,20 euros

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France

RCS Paris n°542 044 524

Date de rédaction de la brochure : 9 février 2021